

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 09 Pouvoirs : 1 Votants : 10

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, TILLEUL Sandrine, MOUTAT FAUDEMERE Eliane, FORGE Laurine, WOUTERS Christian, CHERON Yves, BUTET Ludovic.
Anne-Marie MOUSSON donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie MOUSSON, LASKOWSKI Florian.

ABSENTS : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Yves Chéron

Rappel de l'ordre du jour :

- Analyse financière de la commune
- Maison d'Assistantes Maternelles :
 - Point sur les travaux
 - Assistantes maternelles
 - Achat mobilier
- Commerces : Boulangerie : travaux, supérette
- Cimetière
- Demande d'achat de terrain à Châtres
- Point sur les travaux
- Délibérations à prendre : retrait EVOLIS 23, assurance santé pour les agents, demande d'extension d'exploitation de la carrière de Montebas
- Questions et informations diverses

ANALYSE FINANCIERE

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que Agnès Campos, conseillère aux décideurs locaux, a remis et présenté l'analyse financière de la commune établie sur 4 années de 2020/2024.

Mr Le Maire en donne lecture et explications : la situation financière de la commune est bonne tout en réalisant d'importants investissements.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Mr Le Maire informe l'Assemblée que les travaux du bâtiment sont terminés, cependant, il sera nécessaire de prolonger la clôture sur la face arrière de la MAM.

Il indique que :

- la réception des travaux a eu lieu le 24 septembre avec la majorité des entreprises et le 19 novembre avec l'entreprise TPCRB.
- l'arrêté d'ouverture a été pris le 8 octobre.
- les représentants de la PMI (Protection Maternelle Infantile) sont venu contrôler la conformité du bâtiment le 3 novembre : la structure a été agréée avec une autorisation d'ouverture dès le 4 novembre.

L'inauguration sera à prévoir fin mars, un article sera envoyé dans les journaux locaux.

- Assistantes maternelles :

→ Tiphaine Minvielle a décidé de se retirer du projet, une nouvelle annonce a été diffusée.

→ Clara DHUME de Budelière a sollicité une place, elle vient renforcer l'équipe composée de Carole SIMON et Coralie DUPUY.

Coralie et Clara, jeunes femmes très motivées, ont pu obtenir, l'une et l'autre, des rendez-vous auprès de l'infirmière PMI, afin d'être agréées rapidement. Elles suivront la formation dispensée par la Croix Rouge du 24/11 au 19/12 à Guéret.

Une autre candidate vient de se faire connaître, nous l'avons encouragée à effectuer toutes les démarches nécessaires.

- Equipement de la MAM :

Mr le Maire fait savoir que le dossier de demande de subvention de fonds européens a été déposé le 29 septembre avec la collaboration du syndicat Est Creuse pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 80 %.

L'achat du mobilier est de 7 200 € TTC à ce jour ; d'autres commandes seront passées afin d'avoir un équipement complet.

Mr Le Maire informe l'Assemblée qu'une rencontre est prévue le 17 novembre avec tous les organismes, PMI (Protection Maternelle Infantile), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), MSA (Mutualité Sociale Agricole), Relai Petite Enfance de Creuse Confluence, les assistantes maternelles, la municipalité, pour échanger notamment autour du projet d'accueil.

BOULANGERIE

Mr Le Maire donne connaissance des devis qui ont été demandés pour les travaux de réfection et de peinture :

- Devis de Jérôme Jorby de Soumans : 3 428.26 € HT
- Devis Entreprise Fernandes/Tarnaud de Désertines : 2 540.00 € HT : le devis de cette entreprise a été retenu ; les travaux sont exécutés.

SUPERETTE

Mr Le Maire informe les membres présents que le fonds de commerce de la supérette est mis en vente : aucune candidature sérieuse à ce jour.

Il sera proposé, au gérant, de l'aider dans ses recherches en contactant la Chambre de commerce et en passant des annonces dans différents vecteurs de communication.

L'information sera mentionnée dans le bulletin municipal.

CIMETIERE

Mr Le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions paraissant abandonnée est terminée depuis le 31 octobre ; un 2^{ème} procès-verbal sera rédigé suite à la visite du cabinet ELABOR, qui à ce jour ne nous a pas contacté.

Quelques familles se sont manifestées pour garder leur concession et ont entrepris des travaux.

Concernant les tombes des soldats morts sur les champs de bataille de la première guerre mondiale et pour lesquelles les familles ne se sont pas manifestées, le Souvenir Français se propose de les reprendre et d'effectuer des travaux afin de les conserver : pour cela il est nécessaire que la commune signe une convention avec le Souvenir Français ; une subvention de 100 € sera versée pendant 3 années consécutives.

L'Assemblée est favorable à cette proposition et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Délibération n° 2025/31 portant sur la sauvegarde des sépultures des combattants « Morts pour la France ».

Mr Le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'établir une convention avec la commune de Lavaufanche pour la prise en charge financière de l'entretien du cimetière étant donné que leur agent d'entretien ne participe plus à ces travaux.

Il invite les membres à délibérer sur les modalités de cette convention. Après en avoir délibéré, il est fixé une durée de travail de 35 heures annuelles au prix de 25 €/h.

Délibération n° 2025/32 portant sur la participation financière de la commune de Lavaufanche pour l'entretien du cimetière.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que Mr Balthazac et Mme Gaspar domiciliés à Châtres souhaitent acquérir une petite surface communale jouxtant leur maison d'habitation pour pouvoir y garer leur voiture et ainsi libérer le passage devant chez eux grevé d'une servitude de passage.

L'Assemblée émet un avis favorable au principe de vente de ce délaissé au prix de 2 €/m² et autorise Mr Le Maire à mettre en place l'enquête publique.

Délibération n° 2025/33 portant sur l'accord de principe de vente d'un délaissé rural dans le village de « Châtres ».

- EVOLIS 23

Suite à la demande d'EVOLIS 23, Mr le Maire demande à l'Assemblée de délibérer de nouveau pour acter les nouveaux statuts et également autoriser les communes le désirant, au nombre de 19, à sortir du syndicat.

Délibération n° 2025/34 portant sur les évolutions de la mission voirie d'EVOLIS 23.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE -VOLET SANTE-

Mr Le Maire rappelle que la prise en charge retenue est d'un montant de 15 € et que 3 agents seront concernés à compter du 1^{er} janvier. Le CST (Comité Social Territorial) placé auprès du Centre de Gestion, a émis un avis favorable à cette décision.

Délibération n° 2025/35 portant sur la détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire -volet santé- et du montant de la participation versée aux agents.

POINT SUR LES TRAVAUX

Intervention de Noël Paris sur les travaux réalisés ou en cours :

- Rechargement de la route des Ouchettes par l'entreprise Colas pour un montant de 22 083.24 € TTC
- Mise en route de la chaudière bois de l'école fin octobre ; la réception des travaux est prévue le 16 décembre pour l'ensemble des installations.
- Problème d'écoulement d'eau dans le village du Mourier : un rendez-vous sera programmé.
- Jean-Claude Franchaisse et Jérémy Rouchon se proposent de mettre les plaques des noms des arbres de l'arboretum afin de les identifier : un inventaire a été fait sur le terrain, des devis seront demandés pour remplacer les arbres morts.

BUDGET

Mr Le Maire informe l'assemblée que des délibérations sont à prendre :

- pour permettre le versement de la participation de 24 252.89 € au SIAG pour le 1^{er} trimestre 2026 avant le vote du budget et éventuellement le second trimestre. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2025/37 portant sur la participation à verser au SIAG avant le vote du budget.

- Pour pouvoir continuer le paiement des dépenses d'investissement en début d'année 2026 et ce jusqu'au vote du budget. L'Assemblée autorise Mr le maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget voté en 2025. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2025/38 portant sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

- pour faire une augmentation de crédits aux comptes 60632 et 657358 en diminuant le compte 615231.

Délibération n° 2025/39 portant sur des virements de crédits.

CONSEIL D'ECOLE

Intervention de Sandrine Tilleul suite à la réunion du 3 novembre :

- demande de panneaux interdiction de fumer
- demande de Mme Dabiton auprès de Creuse Confluence pour la création d'un préau puisque l'installation de la chaudière bois a mobilisé celui existant.

Elle rappelle les effectifs qui sont de 71 enfants sur le RPI :

- Soumans : 35 – 21 maternelle - 14 GS et CP
- Bord : 18
- Lavaufranche : 18

Mr Le Maire fait part de la réception d'un courrier de l'Inspecteur d'académie faisant part des prévisions des effectifs pour les 3 rentrées scolaires à venir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que Creuse Confluence souhaite réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) en recueillant tous les moyens matériels et humaines de l'ensemble des communes.

- L'inauguration des chaudières bois est prévue le 16 décembre à Chambon/Voueize.

Rencontres et réunions

- le 26 septembre : congrès des maires AMAC
Vote d'une motion de santé pour la radiothérapie de l'hôpital

- le 30 septembre : aérodrome Lépaud
Noël Paris et Pascal Biesse y ont assisté.
Il est géré par une nouvelle société qui est basée à Alberville ; les objectifs sont :
- récupérer des liaisons
- formation de pilotage d'hélicoptère pour le milieu des soins
- organiser des activités de voltige en planifiant les horaires
- valoriser le site pour l'attractivité et la visite des lieux.

- le 10 octobre : méthanisation à Evaux-Les-Bains
Réunion de présentation qui s'est déroulée à St Julien la Genête

- le 15 octobre : photovoltaïque & territoires en Massif Central à Evaux-Les-Bains
Réunion d'information sur le photovoltaïque en auto consommation

- le 22 octobre : réunion d'information ENEDIS
Problème soulevé pour le raccordement du photovoltaïque, les postes source sont saturés.

INFORMATIONS

Mr Le Maire donne ensuite des informations sur les points suivants :

- Enquête publique pour le parc photovoltaïque Cheminet Victor

L'enquête publique s'est terminée le 28 novembre, quelques personnes ont formulé des avis contre ce projet.

Le comité Stop Mines a organisé une réunion le 20 novembre à la salle polyvalente à laquelle ont assisté environ 25 personnes.

Enquête publique pour la vente du chemin rural de Montebras à IMERYS

Elle aura lieu du 4 décembre au 19 décembre, Marylin Monbureau, commissaire enquêtrice est chargée de réaliser l'enquête publique.

- Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière de Montebras

Elle aura lieu du 1^{er} décembre 2025 au 2 mars 2026 inclus.

La commissaire enquêtrice sera présente le vendredi 9 janvier 2026 après-midi et le samedi 7 février 2026 le matin.

2 réunions publiques seront organisées à la salle polyvalente :

- le jeudi 11 décembre à 18 h 30
- mardi 17 février à 18 h 30

Mr Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture invitant toutes les communes situées dans le périmètre de la carrière à émettre un avis sur le projet d'extension de l'exploitation. Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable.

Délibération n° 2025/36 portant sur le renouvellement et l'extension de la carrière IMERYS.

OUVRAGE SOUMANS

Mr Le Maire informe que plusieurs rencontres ont eu lieu et se poursuivent pour la réalisation de l'ouvrage sur le passé de Soumans. Ce groupe de travail est animé par Mme Poulet de Saint-Sauvier, Francette Bédoussac et Jean-Claude Franchaisse.

Il devrait achever ses travaux vers mai/juin 2026 pour une parution et vente dès septembre ; l'idée d'une souscription a été émise.

ASSOCIATION LES 3Z'ECOLES

Mr Le Maire fait savoir qu'un nouveau bureau a été composé et c'est de nouveau Jérémie ROUCHON qui en est le président.

COLIS DE NOEL

Ils ont été commandés à la société « les gourmands du sud-ouest » à Sarlat 99 colis dont 14 pour les EHPAD pour la somme de 2 766.61 €.
La distribution est programmée pour le jeudi 18 et vendredi 19 décembre.

La distribution du bulletin municipal et des cartes de vœux se fera en même temps.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Ils se feront le vendredi 16 janvier à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Yves CHERON